



## PÔLE CŒUR POUMONS VASCULAIRE

### SERVICE MEDICO-CHIRURGICAL DE CARDIOLOGIE

#### CARDIOLOGIE MEDICALE

Pr Joseph ALLAL  
Chef de Service

Pr Luc-Philippe CHRISTIAENS  
Pr Daniel HERPIN

Dr Alain AMIEL  
Dr Corinne BEAUFORT  
Dr Damien COISNE  
Dr Bruno DEGAND  
Dr François LE GAL  
Dr Benoît LEQUEUX  
Dr Sébastien LEVESQUE  
Dr Jean MERGY  
Dr Pascale RAUD-RAYNIER  
Dr Nicolas VARROUD-VIAL

Dr Rodrigue GARCIA  
Dr Marie Eve GOURDON  
Dr Elisa LARRIEU-ARDILOUZE

Urgences cardiologiques  
☎ : 05 49 44 46 27

Unité de Soins Intensifs de Cardiologie  
Dr BEAUFORT : poste 46244  
Dr VARROUD-VIAL : poste 42922  
Dr LEVESQUE : poste 42053  
☎ : 05 49 44 46 28 ☎ : 05 49 44 39 51  
Médecin de garde - ☎ : 05 49 44 37027

Consultation et Explorations  
cardiologiques ☎ : 05 49 44 44 42  
Secrétariat des hospitalisations  
☎ : 05 49 44 44 12

Scanner cardio-thoracique  
☎ : 05 49 44 37 39  
IRM ☎ : 05 49 44 44 67

Cardiologie interventionnelle  
Pr ALLAL  
Pr CHRISTIAENS  
Dr LEVESQUE  
Dr MERGY  
Dr RAUD-RAYNIER  
Hospitalisation ☎ : 05 49 44 39 41  
Coordinatrice - ☎ : 05 49 44 37 27  
(ou 46 309)

Rythmologie et stimulation cardiaque  
Dr AMIEL  
Dr DEGAND  
Dr LE GAL  
Secrétariat ☎ : 05 49 44 37 29  
Hospitalisations - ☎ : 05 49 44 39 02  
Coordinatrice - ☎ : 05 49 44 37 27  
(ou 46 309)

Cardiologie et hypertension artérielle  
Centre de Prévention des Maladies  
Cardiaques et Vasculaires (CPMCV)  
Pr HERPIN - ☎ : 05 49 44 48 13  
Hospitalisations - ☎ : 05 49 44 41 88

Réseau d'Aide à Domicile de  
l'Insuffisance Cardiaque (RADIC)  
Dr LEQUEUX - ☎ : 05 49 44 48 96

Praticiens attachés :  
Dr Abdallah ANZID  
Dr Alexandre CHABRUN  
Dr Marc-André CIBER  
Dr Véronique DEBOUVRY (angiologue)  
Dr Véronique DOUDOUX (angiologue)  
Dr Jérôme FERRANDIS  
Dr Jacqueline LE HENAFF-MILLET  
Dr Pierre LLATY

## Vous allez bénéficier d'une ablation du faisceau de Kent

L'ablation du faisceau de Kent consiste à détruire les tissus cardiaques malades qui sont à l'origine des troubles du rythme cardiaque (palpitations, tachycardie ou accélération anormale du rythme cardiaque) afin de régulariser votre rythme cardiaque.

Elle nécessite que le cathéter d'ablation soit positionné à l'intérieur du cœur en le faisant cheminer à partir d'une veine ou d'une artère (abord veineux fémoral en général).

La durée d'hospitalisation est de **3 jours**. Vous pourrez alors sortir dès la fin de matinée suivant les résultats de l'examen.

Une préparation cutanée est nécessaire pour réaliser certains examens. **Cette préparation cutanée est à réaliser à votre domicile avant votre hospitalisation.**

**Un arrêt des anti-arythmiques est nécessaire 48 heures avant l'examen.**

**Pour toutes questions complémentaires ou en cas d'impossibilité vous pouvez contacter la coordinatrice de Cardiologie en téléphonant au 05 49 44 37 27 entre 9h et 16 heures.**



### **ORGANISATION DE VOTRE HOSPITALISATION**

Les documents à fournir pour votre hospitalisation sont les suivants:

- Ⓢ votre convocation,
- Ⓢ votre carte d'assuré social,
- Ⓢ la complémentaire santé,
- Ⓢ les documents médicaux en votre possession : électrocardiogrammes, radios pulmonaires, résultats de bilans sanguins, ordonnances récentes ou liste des médicaments que vous prenez.

Vous pouvez obtenir, **dans la limite des chambres disponibles**, une chambre particulière en contactant le service Happytal pour connaître les modalités de prise en charge au 05 49 44 38 97. Une majoration de 55 euros par jour d'hospitalisation vous sera alors facturée.

Signalez votre demande de chambre particulière par téléphone auprès de la coordinatrice avant votre hospitalisation le plus rapidement possible.

**A votre arrivée**, veuillez vous présenter auprès des Hôtesse d'accueil du Centre Cardio-Vasculaire (en entrant sur votre gauche) afin de réaliser vos papiers.

Pour votre confort, veuillez vous munir :

- Ⓢ d'une paire de pantoufles,
- Ⓢ d'une robe de chambre,
- Ⓢ d'un nécessaire de toilette.

**Il est souhaitable de laisser les objets de valeur (montre, bijoux, chéquiers...) à votre domicile. Il est également conseillé de n'apporter que peu d'argent pour vos dépenses (téléphone, télévision...). Le CHU décline toute responsabilité en cas de perte.**